
**IMPLICITE, PRÉSUPPOSÉ ET SOUS-ENTENDU / IMPLICIT,
SUPPOSED AND PRESUMED / IMPLICIT, PRESUPUS ȘI
SUBÎNȚELES¹**

Résumé: Nous nous proposons, dans cette étude, de clarifier le problème délicat que posent les notions d'implicite, de présumé et de sous-entendu. Pour faire cela, nous avons comparé plusieurs ouvrages et recherches du domaine de la pragmatique afin d'offrir des directions, des axes, des points d'appui, bref, une possible grille de lecture. Notre intention est de passer en revue les principales théories modernes consacrées à ce sujet, théories dont les valences formatives et informatives pourront nous servir comme instruments d'analyse sur des textes concrets.

Mots-clés: implicite, présumé, sous-entendu, énoncé, énonciation.

Abstract: The present paper aims at clarifying the delicate matter implied by the following notions: implicit, supposed and presumed. In order to do that, several works and researches in the field of pragmatics have been compared. What the present paper sets forth is not at all an exhaustive reading of the chosen subject, but it aims at providing directions of interpretation, axes, points of support- in short, a possible reading grid. The intention of this paper is to present the main modern theories focused on this subject, theories whose formative and informative stimuli will serve us as analysis tools on concrete texts.

Key-words: implicit, supposed, presumed, enunciation.

L'implicite

Dans l'opinion de Philippe Blanchet, « toute communication est partiellement explicite, et partiellement implicite. Toute signification se construit en partie sur des données implicites. [...] l'implicite est partout, car tout n'est pas dit [...] Faute de cet implicite, il serait impossible de communiquer, puisqu'il faudrait toujours tout expliciter, et le moindre message serait une spirale sans fin s'auto-explicitant et explicitant son auto-explicitation.» (Blanchet, 1995: 90)

C. Kerbrat-Orecchioni appelle *inférence*² « toute proposition implicite que l'on peut extraire d'un énoncé, et déduire de son contenu littéral en combinant des informations de statut variable (internes et externes). » (Kerbrat-Orecchioni, 1986: 24)

Dans la vision d'Anna Jaubert « le contenu caché sous un autre produit des indices de nature différente à sa lecture, indices plus ou moins clairs et plus ou moins contraignants à la réception, ce qui fonde les classements, avec au départ la distinction entre présumé et sous-entendu, et ce qui, on s'en doute, affecte la valeur illocutoire de semblables énonciations.» (Jaubert, 1990 : 196, 197)

Si le langage est un instrument de communication, affirme Dominique Maingueneau, on peut s'étonner qu'il recoure aussi constamment à l'implicite. « L'existence du présumé est manifestement liée à des principes d'économie; la communication serait impossible si l'on ne présumait pas acquis un certain nombre d'informations, à partir desquelles il est possible d'en introduire de nouvelles.» (Maingueneau, 1990 : 78)

Les présumés

¹ Mirela Valerica Ivan, Université de Pitești, mirelav_ivan@yahoo.com

² Ce terme d'*inférence* coïncide exactement, quant au signifiant et au signifié, avec les « inférences » de Robert Martin (1976), mais diffère, quant à son signifié, du terme proposé par Charolles (1978): celui-ci dit « inférence » à ce que Kerbrat-Orecchioni appelle « sous-entendu ». Voir à ce sujet la définition proposée par Ascombre et Ducrot de « l'acte d'inférer » dans *L'Argumentation dans la langue*, 1983, pp. 9 sqq et 91 sqq.

R. Martin (Martin, 1976 : 38–39) considère que la *nécessité* de la présupposition permet de la distinguer de la simple implication. En effet, «la proposition p présuppose la proposition q, si q non seulement est nécessairement vrai si p est vrai, mais encore si q reste nécessairement vrai même si p est nié»: c'est le cas dans l'exemple célèbre de Ducrot «Pierre fumait». Dans le cas de l'*implication* en revanche *q peut être vrai ou faux si p est faux*.

C. Kerbrat-Orecchioni considère comme *présupposées* «toutes les informations qui, sans être ouvertement posées (i.e. sans constituer en principe le véritable objet du message à transmettre), sont cependant automatiquement entraînées par la formulation de l'énoncé, dans lequel elles se trouvent intrinsèquement inscrites, quelle que soit la spécificité du cadre énonciatif.» (Kerbrat–Orecchioni , 1986: 25)

Dans l'opinion de C. Kerbrat-Orecchioni (et à la différence de Ducrot qui révisé, en 1977, sa conception antérieure du présupposé), « les présupposés sont inscrits en langue, et le co(n)texte n'intervient que pour lever une éventuelle polysémie (la grande majorité des présupposés ne posant d'ailleurs, qu'on pense au cas de "cesser", aucun problème de ce type); les sous-entendus au contraire résultent de l'action conjuguée de facteurs internes et externes, le co(n)texte jouant cette fois un rôle positif dans le processus d'engendrement du contenu implicite. » (idem, 26) Par exemple: « Ma sœur s'est servi de la voiture » présuppose « j'ai une sœur » (présupposé existentiel) et implique « ma sœur s'est servi de quelque chose ».

Oswald Ducrot (Ducrot, 1991: 25) parle de deux conceptions différentes en ce qui concerne les présupposés: dans la première conception, le présupposé est d'abord « condition d'emploi » et dans la deuxième il est « éléments de contenu » (des composants de sa signification).

I. Les présupposés comme conditions d'emploi

Pour ce qui est de la première conception, Ducrot dit que « les présupposés d'un énoncé doivent être vrais pour que celui-ci puisse prétendre à une valeur logique quelconque (vérité ou fausseté), pour qu'il puisse être présenté comme une thèse, susceptible de vérification et de réfutation, susceptible aussi d'être conclue d'une autre thèse ou de lui servir d'argument.» (idem, 26)

Deux exemples reprises par Ducrot (idem: 42, 43) de Collingwood sont particulièrement nets à cet égard (le premier est devenu presque « canonique » dans la littérature concernant la présupposition):

(1) « Il a cessé de battre sa femme. »

(2) « Cette corde est destinée à pendre le linge ».

Ces énoncés ne sont utilisables, affirme Ducrot, que s'ils répondent aux questions:

(1') « A-t-il cessé de battre sa femme ? »

(2') « A quoi cette corde est-elle destinée ? »

Mais il n'a pas de sens de poser ces questions si certaines conditions préalables ne sont pas remplies: pour poser la première question, « il » doit être connu pour un « *mari brutal, qui a l'habitude de battre sa femme* ». De même, on ne pose pas la question (2') si on ne pense pas au préalable que cette corde a une destination. Donc les présupposés de ces deux énoncés sont:

(1'') « Il avait l'habitude de battre sa femme. » et

(2'') « Cette corde est destinée à quelque chose. »

II. Les présupposés comme éléments de contenu

Cette deuxième conception place la présupposition à l'intérieur de l'énoncé et fait de « la présupposition elle-même un élément du contenu, et non pas une attitude vis-à-vis du contenu. » (Ducrot, 1991: 25) Ducrot n'adopte en fait aucune des deux conceptions; il se propose en revanche de décrire la présupposition « non pas comme une modalité (au sens technique des logiciens), mais comme un acte de parole particulier, au même titre que l'affirmation, l'interrogation ou l'ordre.» (idem)

Anna Jaubert reprend, elle aussi, l'idée que la présupposition est un contenu

implicite linguistiquement marqué, inscrit dans la syntaxe même et/ou dans le vocabulaire de l'énoncé; « il est incontournable quelles que soient les conditions particulières de son énonciation. L'exemple-type, avec lequel Ducrot a fait école, est celui du verbe *cesser* ("Pierre a cessé de fumer"): signifiant un arrêt, il présuppose la situation antérieure par lui rompue. » (Jaubert, 1990 : 197) Elle aussi soutient l'idée de Kerbrat Orecchioni et de Ducrot que « les présupposés sont inscrites dans l'énoncé et s'actualisent automatiquement sans égard aux circonstances particulières de l'énonciation; l'émergence des sous-entendus résulte, elle, d'une combinaison d'informations internes (issues de l'énoncé) et d'informations externes (issues du contexte avec ses diverses composantes).» (idem: 201)

La même idée est exprimée par Dominique Maingueneau, mais en d'autres termes: « Le sous-entendu est inféré d'un contexte singulier et son existence est toujours incertaine; le présupposé, lui, est stable. Le premier se tire de l'énoncé, le second de l'énonciation. [...] Tout locuteur connaissant le français peut en principe identifier les présupposés, alors que le décryptage des sous-entendus est plus aléatoire et leur nombre est par définition ouvert. » (Maingueneau, 1990: 79, 80)

Tous les deux (présupposé et sous-entendu) supposent un contenu implicite, mais les présupposés sont inscrits dans la structure de l'énoncé, indépendamment de ses contextes d'emploi. Par exemple, de l'énoncé: « B: - Mon frère est à la maison », on peut tirer le présupposé «B a un frère »; il s'agit d'une proposition implicite, mais inscrite dans l'énoncé quelle que soit la situation d'énonciation.

Une autre définition du *présupposée* proposée souvent est la suivante: « *c'est une unité de contenu qui doit nécessairement être vraie pour que l'énoncé qui la contient puisse se voir attribuer une valeur de vérité.* » (Kerbrat-Orecchioni, 1986: 27)

Austin, lui aussi, soutient que la vérité des présuppositions est, avant tout, une condition d'emploi de l'énoncé assertif. Pour qu'un acte de parole remplisse parfaitement sa fonction, il doit répondre à deux sortes d'exigences appelées « subjectives » et « objectives ». Les premières sont constituées par un ensemble de sentiments, désirs, intentions. Ainsi, pour promettre à un destinataire X qu'un certain état de choses A sera réalisé, *je* dois avoir l'intention effective de réaliser A. Ces conditions, dites *de sincérité*, sont nécessaires pour que l'acte puisse être considéré comme sérieux. Quant aux conditions objectives, leurs parallèles dans l'assertion, ce sont les présuppositions. Car « si les présupposés sont faux, l'acte d'assertion n'est pas effectivement accompli, quelles que soient les phrases prononcées. » (Ducrot, 1991: 46, 47)

Selon l'opinion de Dominique Maingueneau, la définition du présupposé comme *une inférence inscrite dans l'énoncé indépendamment de la variété de ses éventuels contextes énonciatifs*, suppose que soit faite une distinction entre deux niveaux de contenu d'un énoncé: un niveau de premier plan, qui correspond à ce sur quoi porte l'énoncé (*le posé*) et un niveau à l'arrière-plan, sur lequel s'appuie le posé, *le présupposé*. « Si les posés sont présentés comme ce sur quoi porte l'énonciation, et donc soumis à une contestation éventuelle, les présupposés rappellent de manière latérale des éléments dont l'existence est présentée comme allant de soi. » (Maingueneau, 1990: 82) Par exemple, pour l'énoncé «Vous ne méritez pas l'amour qu'on a pour vous », le présupposé est l'amour; il confère le statut d'une évidence. L'un des tests classiques pour distinguer le présupposé du posé, soutient Maingueneau (idem: 82), est sa résistance à la négation: la négation ne porte pas sur l'amour, mais sur le posé, c'est-à-dire le démerité de «vous».

On retrouve ici la problématique de la polyphonie développée par O. Ducrot. Dans un énoncé comme « Luc veut de nouveau chanter », le posé serait pris en charge par le locuteur, tandis que le présupposé (Luc a déjà chanté) serait garanti par une autre instance, un ON qui peut inclure la personne du locuteur, comme c'est le cas ici. « Les présupposés se répartissent sur deux niveaux: celui de la phrase, hors contexte (on retrouve ici les tests de négation et d'interrogation) et celui de l'énoncé en contexte qui s'appuie sur la thématization » (c'est-à-dire la sélection de tel ou tel constituant comme étant celui sur

lequel porte l'énoncé. » (idem: 89)

Types de présupposés:

Kerbrat-Orecchioni distingue deux sous-classes des présupposés: les «*présupposés pragmatiques*» et les «*présupposés sémantiques*» qui peuvent être de nature très variable et qui peuvent, à leur tour, être typologisés selon deux axes: «*le type de support signifiant*» et «*la nature du contenu présupposé.*»¹

Maingueneau reprend cette typologie de C. Kerbrat-Orecchioni et parle de *présupposés sémantiques* (ceux qu'on vient d'envisager) et de *présupposés pragmatiques* (dépendant de l'énonciation, des conditions de réussite de l'acte de langage). «L'acte de questionner, par exemple, présuppose un certain nombre de choses: que le questionneur ne connaisse pas la réponse, qu'il soit intéressé à ce qu'on lui réponde, que la réponse ne soit pas évidente, etc.» (Maingueneau, 1990: 89)

Maingueneau distingue encore deux types de présupposés:

a) locales, qui reposent sur une inclusion («*Quand êtes-vous arrivés?*»). *La présupposition locale fait intervenir, pour être repéré, l'interrogation partielle* («*Qui?*», «*Où?*», «*Quand?*») *qui porte sur des constituants de la phrase.*

b) globales, qui reposent sur une antécédence («*Paul n'est plus ici*»). *La présupposition globale fait intervenir négation ou interrogation totale, qui portent sur l'ensemble de la phrase.* (idem: 83)

Les sous-entendus

Les sous-entendus englobent, d'après C. Kerbrat-Orecchioni, «toutes les informations qui sont susceptibles d'être véhiculées par un énoncé donné, mais dont l'actualisation reste tributaire de certaines particularités du contexte énonciatif (ainsi une phrase telle que "Il est huit heures" pourra-t-elle sous-entendre, selon les circonstances de son énonciation, "Dépêche-toi!", aussi bien que "Prends ton temps!"); valeurs instables, fluctuantes, neutralisables, dont le décryptage implique un calcul interprétatif toujours plus ou moins sujet à caution, et qui ne s'actualisent vraiment que dans des circonstances déterminées, qu'il n'est d'ailleurs pas toujours aisé de déterminer.» (Kerbrat-Orecchioni, 1986: 39)

Par opposition aux présupposés, affirme ensuite C. Kerbrat-Orecchioni, «les sous-entendus (qui par ailleurs ne partagent pas ces propriétés de non informativité, ou d'indifférence à la négation que l'on observe souvent chez les présupposés) se caractérisent par leur inconstance. On peut donc les déceler à l'aide de ce test de "cancellability" (annulation, neutralisation) auquel Grice fait appel pour identifier les implicatures conversationnelles.» (idem: 40) Elle donne comme exemple «S'il fait beau, j'irai me promener» → /s'il ne fait pas beau, je resterai chez moi /.

D. Maingueneau est parfaitement d'accord avec C. Kerbrat-Orecchioni et renforce l'idée que «les sous-entendus ne sont pas prédictibles hors contexte; selon les contextes la même phrase pourra libérer des sous-entendus totalement différents.» (Maingueneau, 1990: 90)

Dans la vision de Ducrot, une première caractéristique du sous-entendu est «sa dépendance par rapport au contexte, son instabilité. En disant au patron d'un hôtel "Ce matin, les croissants étaient frais", on laisse entendre qu'ils étaient secs les jours précédents. [...] Seconde caractéristique, moins négative, du sous-entendu. Il existe toujours, pour chaque énoncé, un "sens littéral" dont ses sous-entendus éventuels sont exclus. Ceux-ci apparaissent donc comme surajoutés. Dans de nombreux emplois, l'énoncé "La situation n'est pas excellente" donne à penser qu'elle est franchement mauvaise. Mais

¹Pour ne pas s'éloigner de notre sujet, on les énumère seulement. Pour des détails, voir Catherine Kerbrat-Orecchioni, *L'implicite*, Armand Colin, Paris, 1986, pp. 36-39.

un locuteur qui aurait prononcé cette phrase et se verrait accuser de défaitisme, peut toujours se retrancher derrière le sens littéral de ses paroles ("Je n'ai pas dit ça"), prétendre qu'on lui en fait dire plus qu'il n'a dit, et laisser à l'auditeur la responsabilité de l'interpréter. Le sous-entendu a ainsi la particularité – et l'inestimable avantage – de pouvoir toujours être renié. » (Ducrot, 1991: 132)

Types de sous-entendus

Kerbrat-Orecchioni envisage diverses sous-classes de sous-entendus, sur la base d'axes différenciateurs tels que: *le type d'encrage* du sous-entendu, *la genèse* du sous-entendu, *la nature* du contenu du sous-entendu ou, enfin, selon leur *degré d'évidence* et leur *force d'actualisation*. (Kerbrat–Orecchioni, 1986: 43 sqq)

Laisser entendre, donner à entendre, faire entendre:

F. Recanati, après avoir rappelé que le sous-entendu est un type d'acte de langage qui repose sur un calcul, distingue quant à lui trois paliers: « *laisser entendre, donner à entendre, sous-entendre*. » (Recanati, 1981: 146–152) Il s'agit, affirme Anna Jaubert, « de répondre au pourquoi d'une énonciation particulière, et sans doute peut-on remonter plus ou moins loin: on appelle implications conversationnelles ces hypothèses en cascade que l'allocutaire doit construire pour concilier une énonciation apparemment défectueuse avec le respect présumé des maximes de Grice. » (Jaubert, 1990: 203)

Maingueneau reconnaît lui aussi qu'« il arrive constamment que, sur la base des lois du discours, on tire des inférences que le locuteur n'a nullement l'intention de susciter mais que ses propos manifestent. » (Maingueneau, 1990: 92) Il prend l'exemple suivant: « le domestique: – Monsieur, il y a un valet qui demande à parler après vous » qui *laisse entendre* l'ignorance du locuteur sur l'identité du valet en question.

En résumé, un locuteur L « donne à entendre que q par une énonciation E si, par cette énonciation, L laisse entendre que q, et si, exploitant l'implication, L fait l'énonciation E dans l'intention de laisser entendre que q. » (Recanati, 1981: 146)

Quant à *faire entendre*, « le locuteur fait entendre une proposition à son destinataire s'il transgresse ouvertement un principe conversationnel de manière à lui faire dériver un sous-entendu. » (Maingueneau, 1990: 93)

L'opinion de C. Kerbrat-Orecchioni à ce sujet est aussi pertinente: « Il faut admettre l'existence des degrés dans l'actualisation des valeurs sémantiques: certaines s'imposent avec évidence, constance, et obstination, cependant que d'autres se contentent d'orienter plus ou moins timidement l'énoncé vers telle ou telle interprétation plus ou moins vraisemblable. » (Kerbrat–Orecchioni, 1986: 49)

Ce principe de gradualité est valable aussi dans le cas des *contradictions* et des *tautologies*. Prenons à ce sujet deux exemples de Zuber: (Zuber, 1972: 62)

(1) « Pierre, qui n'a jamais fumé de sa vie, a cessé de fumer » et

(2) « La fille la plus intelligente que j'aie jamais rencontrée était quand même bête. ». La contradiction est perçue comme plus forte dans l'énoncé (1) qu'en (2), probablement à cause des « connecteurs de rattrapage » (*quand même*¹, *cependant*, *néanmoins*, etc.) qui ont le rôle, d'après l'opinion de Charolles, de « récupérer un énoncé qui sans eux pourrait être éventuellement perçu comme contradictoire. » (Charolles, 1978: 26)

On peut donc observer qu'à la différence des sous-entendus qui ont le caractère d'être conclus à partir de l'énonciation, les présupposés, « sauf effet de style particulier, sont présents dans toutes les énonciations de l'énoncé. Ils ne peuvent pas, d'autre part, être opposés à un "sens littéral" » (Ducrot, 1991: 132) Ducrot marque cette différence entre présupposé et sous-entendus (c'est-à-dire entre un *implicite immédiat* et un *implicite*

¹A consulter aussi, sur le connecteur « quand même », l'article de Jacques Mœschler et Nina de Spengler, « *Quand même*: De la concession à la réfutation », in *Cahiers de Linguistique française*, n° 2 / 1981, pp. 93–112

discursif) en faisant apparaître les présupposés dès le composant linguistique, et en réservant au composant rhétorique la découverte des sous-entendus.

En **conclusion**, on peut affirmer que le présupposé joue un rôle essentiel dans la construction de la cohérence textuelle. Pour progresser, un texte s'appuie sur une information posée qu'il convertit ensuite en présupposé. *Faute de quoi on n'aurait qu'une suite d'énoncés sans lien ou la répétition indéfinie de la même chose. Les présupposés sont ainsi pré-construits, construits antérieurement à l'énoncé.* (Maingueneau, 1990: 86, 87) En plus, on doit nécessairement retenir le fait que les présupposés sont inscrits dans l'énoncé et s'actualisent automatiquement sans égard aux circonstances particulières de l'énonciation. L'existence du sous-entendu est toujours incertaine et dépend du contexte, tandis que le présupposé est stable. Le premier se tire de l'énoncé, le second de l'énonciation. Tous les deux (présupposé et sous-entendu) supposent un contenu implicite, mais les présupposés sont inscrits dans la structure de l'énoncé, indépendamment de ses contextes d'emploi. Les sous-entendus ne sont pas prédictibles hors contexte, mais ils ont un inestimable avantage: celui que leur sens littéral, qui apparaît comme surajouté, puisse être toujours renié ("Je n'ai pas dit ça !").

Bibliographie

- Austin, J.-L., *Quand dire, c'est faire*, Seuil, Paris, 1970
Blanchet, Ph., *La pragmatique d'Austin à Goffmann*, Bertrand-Lacoste, Paris, 1995
Charolles, M., « Introduction au problème de la cohérence des textes », in *Langue française*, n° 38, mai 1978
Ducrot, O., *Dire et ne pas dire*, Hermann, Paris, 1991 (III^e éd.)
Ivan, M., *Hypostases du discours intime dans le roman personnel du XIX^e siècle*, Ed. Sitech, Craiova, 2015
Jaubert, A., *La lecture pragmatique*, Hachette, Paris, 1990
Kerbrat-Orecchioni, C., *L'implicite*, Armand Colin, Paris, 1986
Maingueneau, D., *Pragmatique pour le discours littéraire*, Bordas, Paris, 1990
Martin, R., *Inférence, antonymie et paraphrase*, Klincksieck, Paris, 1976
Moeschler, J., et Nina de Spengler, « *Quand même: De la concession à la réfutation* », in *Cahiers de Linguistique française*, n° 2 / 1981, pp. 93–112
Recanati, F., *Les énoncés performatifs*, Minuit, Paris, 1981
Zuber, R., *Structure présuppositionnelle du langage*, Documents de linguistique quantitative, n° 17, Dunod, Paris, 1972, p. 62